

> [Analyses et témoignages](#) > [Europe](#) > La construction de l'Union Européenne : Une organisation libérale (...)

La construction de l'Union Européenne : Une organisation libérale au service du capitalisme

SASKIA

Partager 2

4 juillet 2015

Article en PDF: 

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les pays capitalistes se retrouvent dans une situation économique extrêmement compliquée, avec un fort endettement et des pays à reconstruire matériellement et économiquement. Parce qu'ils devaient rééquilibrer leurs comptes, ils ont fait appel aux États-Unis, qui, ayant tiré très bon compte de la guerre, proposent au pays européens le plan Marshall, plan d'aide économique, soit de prêt. Le plan est confié à l'OECE (Organisation européenne de coopération économique), qui vise à organiser une coopération économique durable entre pays européens, et exécuter un programme commun de relèvement, l'Economic Cooperation administration, mais également Export-import Bank. Dix-sept pays d'Europe reçoivent ainsi des prêts à travers le Plan Marshall.



Les États-Unis, grâce à celui-ci, s'imposent comme régulateur de l'économie en Europe et comme garant d'un impérialisme économique. Ils vont également veiller à empêcher la montée de tout mouvement communiste à l'ouest de l'Allemagne, notamment dans les pays comme la France, où le Parti communiste, au sortir de la guerre, s'est largement renforcé. Les libéraux européens avancent dans le même temps l'idée d'une communauté économique, visant à créer des États-Unis d'Europe sur un modèle étasunien.

Ainsi, en 1951, se tient la mise en écrit du traité de Paris sur la CECA (Communauté économique du charbon et de l'acier). Celle-ci vise à mettre en œuvre un marché commun du charbon et de l'acier, en supprimant les droits de douanes et les restrictions entravant la libre circulation des marchandises, et en supprimant les aides et subventions accordées aux productions nationales. Ce premier traité signe l'avancée du libéralisme économique, soit le recul du pouvoir de l'État sur les productions économiques, ainsi que l'avancée de la suprématie de l'industrie capitaliste sur la production, soit la dérégulation de la production. Les pays concernés par ce traité sont la RFA, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et la France.

Les libéraux ne s'intéressent pas seulement aux domaines industriels, mais visent également à joindre à cette union économique une union politique et militaire, face à l'alliance de pays socialistes que constitue le Pacte de Varsovie.

En effet, l'idée d'une protection militaire européenne s'éveille également. Suite au déclenchement de la Guerre de Corée en 1950, Jean Monnet prend l'initiative de proposer la CED (Communauté européenne de défense), qui serait une armée européenne dans laquelle serait, bien entendu, réintégrée l'armée ouest allemande, permettant sa remilitarisation face à la montée en puissance des États socialistes, notamment de la RDA.

Mais la construction d'une armée européenne se serait également accompagnée d'une communauté politique européenne (CPE), qui serait une fédération des États européens sur le modèle étasunien. Ces deux idées sont finalement abandonnées. Cependant, dès 1955, en réponse au Pacte de Varsovie, de nouveaux projets sont impulsés, notamment l'Euratom et le CEEA, projet d'énergie atomique. La communauté européenne devient alors le support, pour les pays européens, de la lutte contre l'Union Soviétique et ses alliés, sur le plan économique avec le libre-échange, mais également par la dissuasion atomique.

Le Traité de Rome du 25 mars 1957 vient confirmer la construction d'une coopération économique, mais surtout politique avec la CEE. Le traité a d'abord comme particularité de ne

pas avoir de limite temporelle, à la différence de la CECA qui avait une limite de 50 ans. Le Traité de Rome n'a pas non plus de procédure de retrait. Il est également couplé à l'association des territoires dits d'outre-mer (en réalité des colonies), qui garantit la coopération commerciale (zone de libre-échange) entre ceux-ci et chacun des États de la CEE, et la coopération financière avec la FED, celle-ci étant un outil du néo-colonialisme. Il faut souligner qu'en 1957, un certain nombre des anciennes colonies ont acquis par la lutte leur indépendance. Le traité élargit la coopération dans la quasi-totalité des domaines économiques (hormis les domaines publics), qui sont soumis au marché commun, c'est-à-dire à l'union douanière, où les droits de douanes sont abolis.

Le Traité de Rome institue des pouvoirs supranationaux qui touchent notamment les transports, l'agriculture et les politiques commerciales. La Commission européenne veille à la mise en place des objectifs du traité, le Conseil européen est le pouvoir décisionnel, et le Parlement européen a une fonction consultative.

En 1979, le Conseil européen prend la décision de créer le SME (Système monétaire européen), notamment grâce au Fonds européen de coopération monétaire. En effet, l'ERT (table ronde des industriels européens) pousse la CEE à introduire une monnaie unique qui permettrait d'enlever les barrières tarifaires entre les pays, l'un des derniers obstacles à la libéralisation européenne. L'Union européenne la fixe alors comme objectif dans l'accord de Maastricht de 1991. Depuis 1985, l'abolition des contrôles aux frontières communes est mise en place grâce à l'accord Schengen, qui prévoyait la suppression des contrôles aux frontières et à l'intérieur de l'union. Cependant, l'accord de Schengen prévoit également le renforcement du pouvoir des institutions européennes, en élargissant leurs domaines de compétence, notamment la politique étrangère et la recherche, envisageant donc une union politique, soit l'approfondissement de la gouvernance européenne au détriment de l'autodétermination des peuples et de la souveraineté nationale. Celle-ci est scellée au traité de Lisbonne, signé en 2007, prévoyant la mise en application d'une constitution européenne, et renforce l'indépendance de l'Union européenne à l'égard des États. La gouvernance de l'Union européenne s'affirme verticalement, avec des décisions qui ne sont pas coopératives mais bien autoritaires : elles ne s'établissent pas d'égal à égal, mais constitue un pouvoir supranational surplombant la souveraineté nationale.

Au-delà de ça, elle se base sur des inégalités et la compétition. En effet, l'UE institutionnalise les mécanismes de coopération mais fige les relations entre les pays européens. Elle n'est pas une force de paix comme le prouve son programme d'énergie atomique (EURATOM), son rôle dans la désintégration de la Yougoslavie et la guerre civile qui s'en est suivie, ou encore son intervention impérialiste en Ukraine qui produit aujourd'hui une situation catastrophique.

Source : Investig'Action

[Haut de la page - Accueil](#)